



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2016
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Sixième session

New York, 3-5 août 2016

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale son rapport sur les questions d'ordre juridique et les grandes orientations à prendre en compte dans l'établissement d'un cadre d'appui à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les secteurs public et privé, et notamment les questions ayant trait aux données qui font autorité. Le rapport est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité est invité à prendre note du rapport.

Synthèse du rapport

À sa cinquième session, tenue à New York du 5 au 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté la décision 5/107, dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le rapport sur le cadre juridique et les principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité, a pris note des mises à jour sur les avancées récentes et de l'attention accrue accordée à ces questions, qui pourraient avoir une incidence sur le cadre juridique et les principes d'action concernant l'information géospatiale, et souligné que la communauté géospatiale devait désormais s'impliquer davantage dans les questions relatives à la collecte, l'utilisation, la provenance et l'accessibilité des données, telles que la

* E/C.20/2016/1.



confidentialité, l'octroi de licences, la qualité et la sécurité nationale, et à l'utilisation de nouveaux systèmes susceptibles de porter atteinte à la vie privée, tels que les systèmes d'engins sans pilote (drones). Le Comité a également reconnu qu'il était de plus en plus nécessaire que les spécialistes de l'information géospatiale comprennent les processus législatif et réglementaire et leurs incidences sur l'ensemble de la communauté géospatiale et que, de leur côté, les juristes et législateurs comprennent l'utilisation élargie et les avantages de l'information géospatiale, et décidé qu'il fallait élaborer, en consultation avec le Centre for Spatial Law and Policy, les États Membres intéressés et d'autres experts, un plan d'action et une stratégie afin d'entamer un processus de sensibilisation et d'engagement des acteurs concernés.

Dans son rapport, élaboré avec l'aide du Centre for Spatial Law and Policy, le Secrétariat informe le Comité d'experts des problèmes qui ont une incidence sur le cadre juridique et les principes d'action requis partout dans le monde et propose l'organisation d'un forum international sur la question, qui se tiendra à Kuala Lumpur en octobre 2016, afin de promouvoir un dialogue plus riche sur les problèmes mentionnés dans le rapport, notamment les principes d'action nationaux.
